



CERCLE DES TIREURS GASCONS

FEDERATION FRANCAISE DE TIR
LIGUE MIDI-PYRENEES

Agrément D. D. J. S. 32 80 050

Préfecture N°W321001299 du 10-06-1971

J. O. 146 du 25-06-1971

Affilié F. F. T. N° 7600 N° Club 19 32 010

Code APE 926C

N° SIRET 448 058 610 00016

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE

5, rue du 14 juillet

05.62.05.32.26

06.34.61.26.77

cercle-tireurs-gascons@orange.fr

www.ctg-auch.fr/

DU 1^{er} octobre 2021

20h30 au Mouzon

PRESENTS : *Mmes DRIGO – DUPONT - ESTEVE RODRIGUEZ - LABEDAN -MARAMBAT – RIVARA - Mrs ARRIVETS – BACON – BARBIER – BATAILLE – BERNARD C - BERNARD T – BERTONE – BOZZA – BRUNET - CASTADERE – CHILOT – COCQUELIN – CROUZIER – DECRESCHENS – DUPONT JC – DUPONT P – FERRET – GOBBO – JONCA – KUHN - LABEDAN D – LABEDAN T – LAFON - LANABRAS – LUNARDI – PELLO – PEREZ – PERRAUD - PHILIPPE – PONCET - PRIEUR – RODRIGUEZ - SANCHEZ – TOMASINI E - WOJEWODKA – ZUMALACARREGUI JF – ZUMALACARREGUI M -*

ABSENTS EXCUSES : *Mrs BEZIAN – DUPEYRON – LEPOITTEVIN – REGNAULT – VEYSSIER*

Passé sanitaire obligatoire pour tous les présents

✚ En ouvrant la séance, M. le Président du CTG présente M. Philippe BARON, adjoint aux sports du Maire d'Auch, M. Jean-Paul ROMMELAERE, représentant la Ligue de tir Midi-Pyrénées et M. Jean-Luc LANABRAS, qui représente l'Office Municipal des Sports.

Le Président remercie tous les membres présents pour leur participation à l'AG malgré le passe-sanitaire, qui permet toutefois de ne pas mettre de masque, mais interdit de faire un vin d'honneur.

Le Président accueille les nouveaux membres issus des clubs OCCI d'Auch ainsi que le représentant du club de Mauvezin.

Le Président demande à la secrétaire de séance si le quorum est atteint. Après vérification, 43 présents et 50 pouvoirs, soit 93 présents ou représentés, sont décomptés sur 169 adhérents. Le quorum (1/3 des licences validées) est donc largement atteint.

Les pouvoirs se répartissent de la façon suivante :

- Président : 25
- J.L. Lanabras : 20
- M. Barbier : 2
- E. Tomasini : 2
- D. Crouzier : 1
- D. Labedan : 1

Les statuts fixent le nombre maximal de procurations par délégataire à 1/6 des licenciés, soit $169/6 = 28$. Cette limite est respectée.

L'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée ouverte.

Avant de rappeler l'ordre du jour, le Président demande aux présents s'ils acceptent le vote à main levée. Cette proposition étant validée à l'unanimité, le Président passe la parole à M. Baron, adjoint au Maire d'Auch qui ne pourra rester à toute la réunion, car il rejoindra une autre AG.

1/ Intervention de M.Philippe BARON, adjoint au Maire d'Auch :

M. Baron est désolé de ne pouvoir rester tout au long de la réunion mais il tenait à être présent ce soir. Les effets de la crise sanitaire tendent à se normaliser, il espère que la saison sportive reparte ainsi que toutes les activités.

Il souhaite aux membres du CTG une bonne reprise et une belle saison sportive et indique que la mairie apportera son soutien aux événements spécifiques qui seraient organisés pour relancer les activités et redynamiser le sport. En effet, la mairie a constaté qu'en moyenne 15 à 30 % des adhésions ont été perdues dans les clubs sportifs en 2020, c'est pourquoi, des crédits particuliers ont été votés pour 2021 afin d'aider les associations à relancer leur sport.

Le Président du CTG indique qu'avec 180 adhérents annoncés et notre obligation d'avoir la licence pour conserver nos armes, le CTG n'a pas perdu d'adhérents. Il tient à remercier chaleureusement, la commune pour le soutien sans faille apporté à notre club.

2/ Approbation du compte rendu de l'AG précédente du 25 septembre 2020 :

Le président soumet le compte-rendu transmis à tous les licenciés au vote. Ce document est approuvé à l'unanimité.

3/ Présentation du rapport moral du Président du CTG, M. Chrétien CASTADERE :

Monsieur le Maire-Adjoint de la Mairie d'Auch en charge des Sports et des Loisirs,
Monsieur le Président de l'Office Municipal des Sports de la Ville d'Auch,
Monsieur le Président du Comité Directeur de tir du Gers,
Messieurs les Vice-Présidents du CTG,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité Directeur du CTG,
Chers amis membres du Cercle des Tireurs Gascons,

Après quelques mois d'incertitude et de précautions sanitaires, nous pouvons enfin nous retrouver dans des conditions quasi-normales d'accueil, je voudrais y voir le signe d'un retour à la normale durable souhaité par tous.

Nous nous réunissons pour la cinquantième fois en Assemblée Générale, c'est un événement remarquable qui s'inscrit dans l'histoire du Cercle des Tireurs Gascons. La première réunion du Comité Directeur s'est tenue le 14 mai 1971 au siège de l'association, au Café Darolles à Auch, sous la Direction de Monsieur Edgard Artus. Pour mémoire, voici en quelques dates les événements majeurs qui ont ponctué notre parcours depuis notre origine :

14 Mai 1971 création du Club, Siège social élu au « Café Darolles à AUCH », Président Edgard ARTUS

24 mars 1975, Président Mr BILLOUD

25 novembre 1976 Président : Mr CHAZOTTE

1976 : achat du terrain d'en Gaston à Pessan par certains membres du Club, sur la base de la contribution bénévole.

9 mars 1978, Georges BRU est élu Président, il restera en poste durant 22 ans.

25 février 2000, Claude BERNARD est élu Président, il restera en poste durant 14 ans, il est actuellement Président d'honneur du CTG.

09 octobre 2014 Christian CASTADERE est élu Président, encore en poste à ce jour.

Cette brève reconstitution historique exposée, c'est vers l'avenir qu'il convient de tourner nos regards, des changements importants dans nos pratiques quotidiennes s'annoncent pour l'année qui vient, de nouvelles perspectives vont s'inscrire dans notre environnement sportif.

Je vous l'avais exposé de façon succincte au cours de nos dernières réunions, la FFTir modifie les conditions d'adhésion et de renouvellement de licence en demandant aux Présidents de Clubs de demander de recueillir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir sportif à chaque adhérent à ainsi qu'à chaque nouvelle demande d'adhésion ; il remplace le visa médical sur la licence. Ce document est à adresser au Club accompagné du règlement de cotisation annuelle. Aucune validation de licence ne pourra être faite sans ce certificat en préalable. A noter que depuis peu, les services >>>Préfectoraux exigent la production d'un certificat médical datant de moins d'un mois pour toute demande d'autorisation d'acquisition d'arme ou de renouvellement de demande, pour les armes de catégorie B ou C.

La licence FFT sera produite cette année encore sous forme de carte plastique, mais il est prévu qu'en 2022 elle soit distribuée sous forme dématérialisée par voie électronique ; Les modalités d'obtention du document n'ont pas encore été décrites par la FFT, je vous tiendrai informés de la marche à suivre en temps utile.

Le Ministère de l'Intérieur procède actuellement à la mise en place du râtelier numérique. Il s'agit d'un répertoire universel de toutes les armes inscrites en Préfecture ; un code personnel appelé numéro SIA (Système d'Information sur les Armes) sera délivré à chaque adhérent du Club par son armurier ou par la Préfecture, donnant accès à son compte personnel, un peu de la même manière que pour la banque en ligne. Ce code SIA sera à conserver précieusement, il sera demandé pour toute opération en armurerie pour les acquisitions d'armes, pour les renouvellements d'autorisation, il appartiendra à chacun de se connecter sur le site dédié et sécurisé du Ministère de l'Intérieur.

De nouvelles pratiques, de nouveaux usages vont apparaître, il convient pour les Clubs de s'adapter et de mettre tous les moyens en œuvre pour assurer leur fonctionnement optimal, pour le confort de tous. Cela demandera certainement une adaptation de la structure du secrétariat du Club, nous verrons à l'usage comment procéder.

D'autre part, la Commission Européenne a demandé à l'ECHA (European Chemical Agency) de consulter les organismes et Comités compétents en matière de protection des populations en vue d'éviter et de se préserver de la pollution par le plomb.

Les propositions de solutions sont déjà connues :

Pour le tir sportif : l'option privilégiée est l'interdiction de mise sur le marché et l'utilisation de grenaille de plomb avec une période de transition de 5 ans ; cette disposition concerne le ball-trap et le skeet. Pour le tir avec des balles de plomb et projectiles à air comprimé : interdiction totale d'utilisation du plomb, sauf si des pièges à balles sont installés sur le lieu de tir ; une période de transition est envisagée, 5 ans pour les petits calibres, 18 mois pour les gros calibres. Ces mesures à venir sont à prendre au sérieux car elles auront un impact direct sur nos installations : nous devons certainement mettre en place un système de récupération des plombs différent de celui que nous utilisons.

Indirectement, il est possible que certaines pratiques de tir deviennent difficiles à mettre aux normes, en particulier les cibles métalliques TAR ; dans ce domaine aussi nous connaissons des changements importants. Par voie de conséquence, il faut prendre en compte l'aspect financier des structures à mettre en place, il faut savoir qu'un récupérateur de balles en acier coûte environ 2000 € pièce ; à Pessan nous avons 32 postes de tir...Attendons la parution définitive des décrets d'application avant d'agir, mais ne perdons pas de vue ce projet.

Toujours concernant la rubrique agencements et aménagements, nous avons entrepris des travaux lourds à Pessan en procédant à l'agrandissement du local technique du 50 mètres ; nous disposons maintenant de deux cellules, une dédiée au dépôt de la ciblerie électrique pour les concours, l'autre est à destination d'atelier et d'entrepôt du matériel technique. Cet aménagement était devenu nécessaire, notre équipement étant devenu conséquent au fil du temps. Nous allons compléter le chantier par le curage des fossés en amont de la butte de tir pour assurer un drainage efficace ; les stand 50 mètres se trouvera ainsi dorénavant hors d'eau.

Dans un autre registre, l'organisation et la tenue des concours se trouve affectée par les exigences sanitaires en place ; nous avons pu tenir notre concours départemental à 10 mètres, puis nous avons été contraints de renoncer à maintenir notre concours amical, enfin la FFT a ordonné par précaution l'annulation de toute manifestation sportive par la suite, nous privant par voie de conséquence des concours amicaux, départementaux, régionaux et nationaux à 25 et 50 mètres. Pour cette année sportive 201/2022, nous avons inscrit nos concours habituels au calendrier officiel, mais nous nous réservons le droit d'y apporter des modifications si la situation sanitaire venait à se dégrader une fois encore.

Malgré cela, nous nous sommes efforcés de maintenir le stand du Boulodrome ouvert tout cet été, nous avons pu accueillir les jeunes gens du Club 11-14 du Grand Auch pour sept séances récréatives de découverte de la pratique sportive, grâce au dévouement des moniteurs bénévoles mobilisés pour ce chantier. J'ai également assuré une permanence administrative tous les samedi après-midi à Pessan pour répondre aux besoins des tireurs.

Formulons le souhait de pouvoir rapidement reprendre le cours normal des choses, en tout cas vous pouvez compter sur le Club pour vous optimiser votre accès en toute sécurité et toute convivialité.

Nos Clubs amis et voisins d'OCCI 32 (gendarmerie, caserne Lagrange) ont connu des embûches administratives empêchant de maintenir leur ouverture ; Trois membres de ce Club, déjà titulaires d'une carte de second Club au CTG ont trouvé hébergement au sein de notre unité. Nous ne prenons plus de nouvelles adhésions au CTG mais nous examinons avec bienveillance les cas particuliers qui peuvent se présenter, répondant ainsi aux règles de solidarité et à l'éthique sportive qu'il convient pour nous de respecter.

Un demi-siècle d'activité et de pratique sportive vient donc de trouver son terme, un nouveau parcours s'ouvre devant nous. Il convient pour chaque membre du Club de prendre conscience de la valeur de ce patrimoine laborieusement constitué par nos prédécesseurs, avec patience, application et dévouement.

L'avenir est une porte, le passé en est la clé, déclarait Victor Hugo ; Faisons donc tous œuvre commune pour que dans cinquante ans encore nos successeurs puissent se féliciter du centenaire d'existence de notre Club ; ce n'est pas qu'une simple formule, c'est un vœu que je formule et je suis certain qu'il se réalisera, nous sommes bien aujourd'hui les témoins de l'œuvre de nos prédécesseurs d'il y a cinquante ans ; alors longue vie au CTG.

Je vous remercie pour votre patiente attention.

4/ Présentation du rapport financier par le Trésorier, M. Jean-Luc LANABRAS :

Le montant des dépenses pour la saison 2020-2021 s'est élevé à la somme de 36.763,83 Euros.

Le montant des recettes a quant à lui représenté 40915,59 Euros.

D'où un bénéfice de 4.151,76 Euros sur l'exercice comptable.

L'année écoulée, toujours compliquée et sportivement tronquée, a consisté pour l'équipe dirigeante à adapter et à maintenir nos installations à un parfait niveau de fonctionnalité afin

que vous puissiez, autant que possible, pratiquer votre sport dans les meilleures conditions de confort et de sécurité.

Dans les grandes lignes, nos recettes proviennent toujours principalement de la vente des licences ou cartes 2eme club (environ 31.500,00 Euros), de la subvention conséquente reçue de la municipalité d'Auch après traitement de notre dossier par les services de l'Office Municipal des Sports, représentant 3.248,00 Euros.

La location de nos installations de Pessan nous a rapporté quant à elle 1.540,00 Euros et la rétrocession de cibles et munitions, de gilets CTG et de stickers ainsi que le recyclage des munitions tirées et douilles près de 1.400,00 Euros).

Nos postes de dépenses les plus importants peuvent être ainsi résumés :

Le paiement des licences à la FFT, plus de 12.400,00 Euros.

Les travaux d'aménagement ou d'entretien engagés à PESSAN pour près de 16.000,00 Euros.

L'Achat de cibles et munitions à lui représenté près de 1.000,00 Euros.

Nos dépenses de fonctionnement et de structure s'élèvent à environ 3.000,00 euros et restent maîtrisées et constantes. Le poste ASSURANCES pèse également sur notre trésorerie, représentant cette année, tout de même, 2.847,00 Euros. Quant à nos frais de secrétariat, Pascal fait en sorte qu'ils apparaissent en bonne place et soient cités à la lecture de notre compte de résultat... Ils représentent cette année 600,00 Euros.

Au 31 août 2021, terme de l'exercice comptable, la situation de trésorerie de notre club était la suivante :

Compte de dépôt CRCA Pyrénées Gascogne : Solde créditeur : 23.171,48 Euros

Caisse : Solde créditeur : 139,00 Euros

Compte Livret A Caisse d'Epargne Midi Pyrénées : Solde créditeur : 20.605,68 Euros

Soit un total des disponibilités de 43.916,16 Euros.

Enfin, si vous le permettez, j'évoquerais très rapidement le budget prévisionnel de la saison 2020 – 2021, présenté, équilibré, à la somme de 47.160,00 Euros et qui nous verra poursuivre nos efforts d'équipement et d'aménagement.

Je terminerai mon intervention en remerciant sincèrement les membres du Bureau pour leur implication et leur réelle disponibilité.

En remerciant les équipes d'entretien et de travaux qui par leurs actions bénévoles, leur implication et leurs choix techniques judicieux soulagent notre trésorerie et la santé du

trésorier et nous permettent d'aller plus loin dans nos travaux d'aménagement, toujours intelligemment.

La bonne humeur, rouage indispensable, baigne souvent nos réunions et participe à l'efficacité du groupe dont le dévouement à notre club ne se dément pas.

Je voudrais également, associé à tous les membres de notre comité Directeur et à tous nos licenciés, remercier sincèrement Monsieur le Maire d'Auch, les élus et tous nos contacts au sein des services municipaux dont, les choix politiques et l'implication en matière de promotion et de développement du sport pour la ville d'Auch restent exemplaires.

A l'aube de cette nouvelle saison, encore sportivement incertaine, voilà donc l'équipe dirigeante et nos valeureux compétiteurs sur les pas de tir régionaux ou nationaux repartis pour de nouvelles aventures qui je n'en doute pas nous apporteront beaucoup de fierté... et quelques dépenses....

Merci à tous et bonne saison.

Ces 2 rapports sont soumis au vote par le Président. Ils sont **approuvés à l'unanimité**.

5/ Présentation du rapport sportif 2020-2021 par le Vice-Président, M. Thierry BERNARD :

Saison 10 m

Compte tenu des conditions sanitaires que nous connaissons, le nombre de participants aux championnats départementaux a très nettement diminué. En effet, en 2019, 50 tireurs participaient à ce championnat contre 36 en 2020. Nous pouvons noter que 50 % des participants étaient des membres du cercle des tireurs Gascons qui officiaient à domicile.

Résultats du Championnat Départemental du 3 et 4 Octobre 2020 à AUCH

Pistolet précision :

Dame 2	MARAMBAT Corinne	1 ^{ère}	498
	CROUZIER Marielle	2 ^{ème}	483
	VERNIS Christine	3 ^{ème}	483
Dame 3	DRIGO Myriam	2 ^{ème}	325
Senior 1	DUMOUCHE Christophe	1 ^{er}	536
	GARZUEL Alexandre	2 ^{ème}	498
Senior 2	CROUZIER Didier	1 ^{er}	556

	WOJEWODKA Eric	2eme	543
Senior 3	COQUELIN Jacques	1 ^{er}	527
	AMIOT Jean Claude	3eme	503

Pistolet Vitesse

Senior 2	CROUZIER Didier	1 ^{er}	26
	WOJEWODKA Eric	2eme	19
Senior 3	COQUELIN Jacques	1 ^{er}	18

Pistolet standard

Senior 2	WOJEWODKA Eric	1 ^{er}	352
	CROUZIER Didier	2 ^{eme}	336
Senior 3	COQUELIN Jacques	1 ^{er}	331

Carabine :

Dame 1	MAURIERES Marine	1 ^{ère}	606.7
Dame 2	MICHELE Nathalie	2 ^{ème}	473.1
Dame 3	LABEDAN Jacqueline	1 ^{ere}	364.5
Sénior 3	ESCALIER Jean Pierre	3 ^{ème}	490.9

Malheureusement pour la suite de la saison sportive le COVID aura eu raison de nos activités et ne nous a pas permis de tirer les championnats régionaux et nationaux et encore moins les disciplines 25 et 50 mètres.

Le Président souhaite mettre l'accent sur la participation des membres du club aux compétitions départementales, régionales, nationales ou amicales. Pour permettre ces déplacements, le club se donne les moyens, entretient et adapte ses structures.

6/ Désignation des représentants du CTG aux Assemblées Générales :

- AG de la Ligue régionale de tir qui se tiendra le 21 novembre à Balma :
Christian CASTADERE et Claude BERNARD se proposent pour représenter le CTG.

- AG du Comité départemental de tir qui se tiendra le 9 octobre à Condom
Christian CASTADERE et Claude BERNARD se proposent pour représenter le CTG.

Les 2 volontaires sont **désignés à l'unanimité** pour ces AG.

7/ Questions diverses :

- Point sur les effectifs :

Au 31 août 2021, 169 licenciés sont comptabilisés.

A la date d'aujourd'hui, 183 demandes ont été reçues, dont 161 validées. 22 personnes n'ont pas renouvelé leurs licences, elles seront donc recensées sur la liste qui est envoyée chaque année à la préfecture.

Le président rappelle qu'il est important de renouveler sa demande de licence dans les délais.

- Carnet noir :

Le président nous fait part du décès de M.Gérard MULLER.

- Arrêt de l'utilisation du plomb dans nos munitions.

Une décision réglementaire a été prise en ce sens, il faut en mesurer les conséquences.

La seule solution est donc l'achat de « pièges à balles », boîte de 50cm/ 50 ressemblant à un vieux téléviseur. On ne peut recourir à des munitions dans d'autres matières, ni bricoler des boîtes. Il faut respecter les normes existantes. Afin de soulager les finances des clubs, le président espère que la ligue trouvera un fournisseur pour les clubs de la région ce qui permettra d'obtenir des prix plus intéressants. En effet, à 2000^e la boîte par cible, le CTG ne pourra en équiper toutes les cibles de Pessan.

M.ROMMELAERE précise que si pour le moment la butte de sable est seule exigée, la mise en œuvre différée pour le moment de ce texte, nous donne un peu de temps pour s'équiper.

La ligue Midi-Pyrénées compte 89 clubs (??), elle va étudier les moyens pour les aider.

- s'agissant du **certificat médical**, finalement demandé lors du renouvellement des autorisations de détention, M.ROMMELAERE indique que la préfecture devrait en avoir une interprétation souple et ne pas le demander dès lors que le tireur l'a fourni lors de la demande de licence.

On aura une décision plus précise lors de la prochaine saison. Il conseille pour 2021/2022 de présenter un certificat médical lors de toute demande de renouvellement d'autorisation.

- Tirs de présence :

Suite à la demande de plusieurs membres, qui appréciaient de se revoir à l'occasion des tirs contrôlés, le comité directeur propose d'instaurer 3/4 séances collectives à Pessan (février, juin, autonome au moins). Il s'agira de séances simplifiées, chacun badgera, il n'y aura pas de contrôles des licences, simplement quelques membres du comité directeur seront présents sur les pas de tir.

Les adhérents soulignent que c'est une bonne idée.

8/ Intervention de M.Jean-Paul ROMMELAERE, membre du Comité Directeur de la Ligue de Tir Midi-Pyrénées et Président du Comité Départemental de Tir du Gers :

Avec 890 tireurs, Midi-Pyrénées se place au 5ème rang national au niveau des effectifs. Il souligne la bonne dynamique des clubs et la bonne ambiance qui y règne.

Il revient sur la réforme numérique des licences avec l'attribution d'un code à chaque adhérent pour retirer sa licence. Au fil des réformes, on sent que l'État se retire et transfère de plus en plus de responsabilités aux présidents de clubs sur leurs deniers personnels.

Il souhaite faire une mention spéciale pour Claude BERNARD, 14 ans de présidence active, toujours disponible pour aider les collègues. M.ROMMELAERE tient à le remercier du soutien qu'il lui a toujours apporté, de sa présence toujours régulière auprès du club et des instances du tir.

Il précise que le comité directeur départemental veille à répartir le maximum de crédits aux clubs locaux en recherchant des subventions, notamment pour les écoles de tir et les travaux de sécurité.

Des crédits peuvent également être demandés à la Ligue et les travaux peuvent être commencés avant d'avoir la décision officielle.

Il rappelle les formations mises en place pour les arbitres comme les animateurs-initiateurs (formations initiales comme recyclages) et fait appel aux bonnes volontés pour amener du sang neuf. Toutes les précisions sont sur le site internet de la Ligue.

Il se félicite de la solidarité dont a fait preuve le CTG en accueillant les tireurs des clubs qui ont fermé ou n'ont pas de stand.

Il conclut en insistant sur l'importance du maillon départemental, des remontées d'informations des présidents de clubs à la Ligue pour connaître les besoins des tireurs sportifs.

9/ Intervention de M.Jean-Luc LANABRAS, membre du Comité Directeur de l'Office Municipal des Sports :

Cette structure auscitaine dédiée aux sports, est animée par un bureau de 7 membres et un CODIR de 17 membres représentant les clubs.

Tous sont bénévoles et souhaitent resserrer le maillage des clubs.

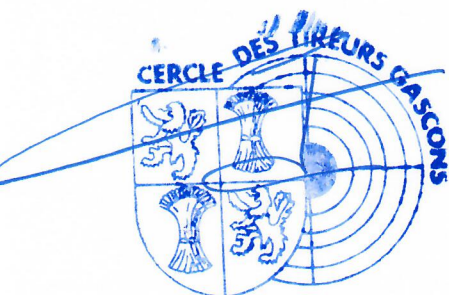
La nouvelle équipe entend redynamiser la structure, y remettre de la vie et être réellement au service des clubs.

Elle lance un appel à d'autres bénévoles pour pouvoir organiser diverses manifestations comme la foire aux sports et à la culture, le triathlon, le ludi-sport..

Des propositions seront faites aux clubs pour leur donner une meilleure visibilité sur la rédaction des dossiers de demandes de subventions, sur les nouvelles réglementations avec un site internet plus accessible. Une radio locale va mettre à disposition des modules de présentation des clubs pour mieux les faire connaître aux gersois.

Fin de la réunion à 22h
(Vin d'honneur annulé pour raisons sanitaires)

Le Président



Société n° 1932010

Le Secrétaire

A handwritten signature in red ink, consisting of several overlapping, stylized strokes.